



## Chalet de Savolayre

### **Nouveaux tarifs (en CHF)**

*(valables dès le 01.10.2023)*

### Location du chalet par nuitée ;

#### Non-membre du CAS :

- Nuitée adulte (dès 16 ans); **26.-** - Nuitée enfant (de 6 à 16 ans) ; **16.-**
- Jeunes scouts lors d'un week end/camp organisé ; **10.-**
- Taxe de passage (*pour chaque personne adulte présente au chalet, en journée ou soirée mais qui n'y dort pas.*); **10.-**

#### Membre du CAS : « tarifs valables uniquement sur présentation de la carte de membre du Club Alpin Suisse seulement »

- Nuitée adulte (dès 16 ans); **18.-** - Nuitée AJ et OJ (actif au CAS uniquement); **10.-**
- Taxe de passage (*pour chaque personne adulte présente au chalet, en journée ou soirée mais qui n'y dort pas.*); **10.-**

***Si au total des locations/nuitées + passage, le minimum de 300.- n'est pas atteint, c'est ce tarif minimum qui s'impose !  
(uniquement pour une course du CAS ; idem à 200.-)***

#### Supplément ou location du chalet en journée ;

- Supplément lors d'un séjour prolongé au-delà de **12h jusqu'à 21h max.**, après la dernière nuit. (Peu importe le nombre de personnes) ; **150.-**
- Uniquement pour une location à la journée (**8h jusqu'à 21h max.**), sans nuitée. (Peu importe le nombre de personnes) ; **250.-**

#### Taxe de séjour ; (*pour chaque nuitée*)

- Adultes (dès 16 ans) ; **3.-** - Enfants (de 6 à 16 ans) ; **1.50**

- La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif de la nuitée et doit être payée en sus. Elle sera rajoutée à la facture finale et sera transmise à l'office du tourisme de Morgins (commune de Troistorrents) par nos soins.
- Sont exonérés de taxe de séjour: Les habitants de la commune de Troistorrents.

Les pompiers, militaires, PC, en service commandé.

Les participants à un cours J+S déclaré.